

26 MDSK

RCS PARIS – 817 857 188

Société Civile Immobilière

Au capital de 5 200 Euros

Siège social : 26 Rue Dagorno – 75012 PARIS

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Octobre 2025

L'an 2025

Le 23 Octobre à 09 heures

Au 26 Rue Dagorno 75012 Paris

Les associés de la Société Civile Immobilière 26 MDSK au capital de 5 200 Euros divisé en 520 parts sociales de 10,00 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Sont présents

M. David SOUSSAN, propriétaire de 156 parts sociales,

M. Michael KHAROUBI, propriétaire de 312 parts sociales,

SAS GROUPE CONSEILS PARIS – KS & Associés, propriétaire de 52 parts sociales.

TOTAL : 520 parts

L'Assemblée réunissant la totalité des associés représentant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

M. Michael KHAROUBI, préside la réunion en sa qualité de Gérant.

David Soussan



KHAROUBI Michael



KHAROUBI Michael
PRÉSIDENT de GROUPE CONSEILS PARIS
KS & Associés



Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation du retrait de la Société SAS GROUPE CONSEILS PARIS – KS & Associés de la Société par rachat par la Société de 52 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune lui appartenant dans la Société,
2. Autorisation de remboursement des parts pour la valeur fixée dans la demande de retrait,
3. Annulation des parts au moyen d'une réduction de capital de 520 euros et modification corrélative des statuts,
4. Pouvoirs en vue des formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance. Enfin, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et prenant acte de la notification du retrait de Société SAS GROUPE CONSEILS PARIS – KS & Associés, décide d'autoriser le retrait de la Société de Société SAS GROUPE CONSEILS PARIS – KS & Associés, par voie de rachat par la Société des 52 parts sociales numérotées de 469 à 520, de 1 euro de valeur nominale chacune dont il est propriétaire.

Ce retrait prend effet ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'accepter la valeur de remboursement des 52 parts proposée par la Société SAS GROUPE CONSEILS PARIS – KS & Associés, associé retrayant, soit la somme de cinquante-deux mille euros (52 000,00 euros) qui sera payée comptant et au plus tard le 20 Novembre 2025.

Le prix de rachat d'un montant de 52 000,00 euros sera prélevé comme suit :


- la somme de cinq cent vingt euros (52 euros) sur le montant du capital social,
- la somme de quarante-huit mille neuf cent soixante-treize euros et quinze cents (48 973,15 euros) sur le report à nouveau,
- l'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des parts rachetées du report à nouveau, soit deux mille cinq cent six euros et quarante-vingt-cinq cents (2 506,85 euros) sera comptabilisé dans un compte de réserves spéciales négatives créé à cet effet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

David Soussan



VINAROUB: Nicolas



VINAROUB: Nicolas
PRÉSIDENT de GROUPE CONSEILS PARIS
& KS & Associés



Troisième résolution

La collectivité des associés décide l'annulation des 52 parts sociales numérotées de 469 à 520 de 1 euro de valeur nominale chacune, appartenant à la Société SAS GROUPE CONSEILS PARIS – KS & Associés, associé retrayant, et la réduction corrélative du capital social d'un montant de 520 euros, ramenant ledit capital de 5 200 euros à 4 680 euros.

En conséquence, la collectivité des associés décide, sous réserve de la constatation par la gérance de l'annulation et du remboursement des 52 parts sociales numérotées de 469 à 520 inclus, de 1 euro de valeur nominale chacune, appartenant à la Société SAS GROUPE CONSEILS PARIS – KS & Associés, de modifier comme suit les articles 7 des statuts de la Société :

Article 7: Capital social-parts sociales (Modifié par l'AGE du 23/10/2025)

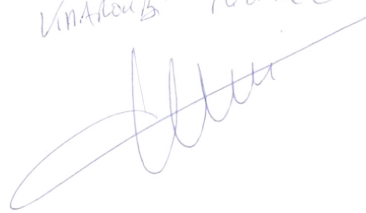
Le capital social est fixé à la somme de Quatre Mille Six Cent Quatre-Vingt euros (4 680 €) divisée en quatre cent soixante-huit parts (468) de dix euros (10 €) chacune, numérotées de 1 à 468 inclus, qui sont attribuées en représentation de la valeur de leurs apports, savoir:


Mr Michael KHAROUBI	312 parts sociales numérotées de 01 à 312 inclus ci	312 parts
Mr David SOUSSAN	156 parts sociales numérotées de 313 à 468 inclus ci	156 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social.....ci		468 Parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

David Soussan



KHAROUBI MICHAEL


KHAROUBI MICHAEL
PRÉSIDENT DE GROUPE CONSEILS PARIS
KS & ASSOCIÉS


Quatrième résolution

La collectivité des associés tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

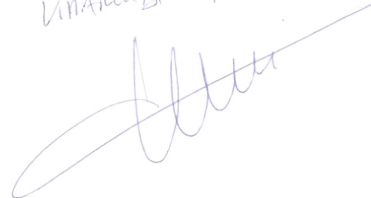
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président ainsi que par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

A Paris, le 23 Octobre 2025

David Soussan



VINABUB: nicolae


VINABUB: nicolae
PRÉSIDENT ET GOUVERNEUR CONSEIL PARIS
US d'Associés
